

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 51 (2024)

**Guy Jarousseau**

**Olivier Guillot (1932–2023)**

DOI: 10.11588/fr.2024.1.113924

---

**Rechtshinweis**

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

## OLIVIER GUILLOT

(1932–2023)

Le professeur Olivier Guillot est mort le 17 août 2023. Il était né à Paris le 3 avril 1932. Diplômé de Sciences politiques (1957), il entra en Faculté de droit de Paris. Élève de Jean-François Lemarignier, il fut l'un de ses assistants dans cette même faculté. Il consacra un premier travail de recherche sur une comparaison entre les cours des comtes d'Anjou et des comtes du Maine au xi<sup>e</sup> siècle (1960), puis réalisa sa thèse sur »Le comte d'Anjou et son entourage au xi<sup>e</sup> siècle« qu'il soutint en 1969<sup>1</sup>. Cette même année, il était reçu à l'agrégation de droit romain et d'histoire du droit. Il fut nommé maître de conférences agrégé à l'université de Limoges où il conserva tout au long de sa carrière de solides amitiés en lien avec l'Institut d'Anthropologie Juridique fondé par son ami Pierre Braun. Il fut un fidèle participant des »Journées d'histoire du droit« de cette université. Il devint ensuite maître de conférences agrégé à la Faculté de droit de l'université de Rouen, puis professeur dans cette même faculté avant de devenir en 1979 professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Paris IV Sorbonne succédant à son maître qui en 1971 – lors de la création des universités parisiennes – avait choisi cette université. Il perpétua ainsi cette singularité où un historien du droit du haut Moyen Âge occidental côtoyait des historiens médiévistes. Il y enseigna jusqu'à son départ à la retraite en 2000 et fut alors nommé professeur émérite de cette université. Il était aussi chevalier des Palmes académiques. Le professeur Olivier Guillot conserva toujours son attachement à sa formation d'origine. Il présida de 1990 à 1999 la Société d'histoire du droit dont il était président honoraire et toujours vice-président. Il soulignait que l'organisation de la Société ouverte aux collègues venus des universités étrangères lui avait permis d'entrer en relation avec eux et ainsi d'enrichir ses recherches. Tout au long de sa carrière universitaire, il enseigna dans diverses institutions privées à Paris et ailleurs. À partir de 1979 il présida le jury d'histoire de l'université catholique de l'Ouest et quelques années plus tard commença à y enseigner. Il intervint aussi à partir de 1994 à l'Institut catholique d'enseignement supérieur de la Roche-sur-Yon et présida le Centre de recherches vendéennes. En 2000, lorsqu'il fit valoir ses droits à la retraite, il s'établit en Anjou, pays d'origine de son épouse Michelle, d'abord à Angers, avant de rejoindre en 2020 la maison familiale de sa belle-famille Foyer, à Contigné. Pendant toutes ces années, il poursuivit ses activités d'enseignement et de recherche. Ainsi, il continua de participer à des colloques, fit des conférences et rédigea un certain nombre d'articles et deux nouveaux ouvrages (en 2002: »Hugues Capet et les premiers Capétiens, 987–1180«, et en 2008: »Saint Martin, apôtre des pauvres«). De même, il intervint jusqu'en 2022, au séminaire de Sources latines de l'université catholique de l'Ouest à Angers.

L'enseignement était pour lui une source de perpétuel renouvellement, indissociable des thématiques de recherche qui l'habitaient. Il avait le goût d'enseigner parce que c'était pour lui non seulement un lieu d'expression des thèses qu'il approfondissait sans cesse mais plus encore un lieu d'élaboration de ses idées. Son enseignement auprès des étudiants, en particulier de première année de licence, l'amena à collaborer à la rédaction d'un manuel<sup>2</sup>. Au cœur du métier de l'historien, la confrontation aux sources était pour lui une exigence absolue. Il la mettait en

1 Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au xi<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris 1972.

2 ID., Yves SASSIER, *Pouvoirs et Institutions dans la France médiévale*, vol. 1: Des origines à l'époque féodale, Paris 1994, 3<sup>e</sup> édition 1999.

œuvre, spécialement dans le cadre du séminaire de recherche qu'il dirigeait à Paris IV avec à ses côtés, Jean-Pierre Brunterc'h: »Carolingiens et Robertiens en France fin ix<sup>e</sup>–x<sup>e</sup> siècles«. Les séances se déroulaient tous les mardis en fin de journée à la »Bibliothèque Halphen«. S'y retrouvaient les étudiants de maîtrise, de DEA, les doctorants mais aussi certains de ses anciens étudiants devenus docteurs et parfois collègues. À l'occasion y étaient invités des collègues français ou étrangers avec lesquels il avait noué de profondes amitiés, parmi eux Karl Ferdinand Werner, Hartmut Atsma, Giles Constable. Chacun pouvait, quel que soit son avancement dans »le métier« de la recherche, s'exprimer, proposer sa manière de comprendre tel ou tel passage de la source étudiée. Il avait un regard critique sur son propre travail reconnaissant que lui-même avait eu tort devant un étudiant qui venait de faire une »trouvaille« et il s'enthousiasmait pour cette découverte. Il argumentait lorsqu'un sujet était en discussion et il manifestait ses désaccords, par-là, il incitait à aller plus loin dans la démonstration, rien n'étant définitif dans son esprit.

À partir de sa thèse, déjà citée, publiée en 1972, pour laquelle il reçut le prix Gobert (1973), il ne quitta jamais le terrain de la recherche angevine. Ces publications régulières l'attestent. S'il présenta sa thèse comme un »complément«, de celle de Louis Halphen elle participait en fait, à partir de l'Anjou, au renouvellement de la connaissance plus générale du xi<sup>e</sup> siècle.

Le dernier chapitre de sa thèse – qu'il ajouta in extremis – fut une expérience qui l'a profondément marqué. Il achevait son ouvrage sur l'entourage du comte d'Anjou sans s'être interrogé pleinement sur la nature du pouvoir de ce dernier. Ce chapitre porta donc sur la nature du pouvoir du comte d'Anjou fondée sur les notions ou concepts du principat (*auctoritas – princeps – principatus*) ici non royal. Cette expérience initia un axe de recherches qu'il ne quitta plus, la question du principat. Elle fut la préoccupation majeure de sa curiosité que ce soit pour l'Anjou ou plus largement pour l'histoire politique, institutionnelle et religieuse de la société du haut Moyen Âge occidental. Il fut ainsi amené à s'interroger sur les origines de ces notions, remontant jusqu'au temps de Constantin et celui de saint Martin mais aussi au tout début du principat. Ses travaux analysent dans cette perspective les sources de l'Antiquité tardive, de l'époque franque et des premiers temps capétiens jusqu'au début du xii<sup>e</sup> siècle. Son article de 1982 »Le concept d'autorité dans l'ordre politique français issu de l'an mil« fut un premier jalon de cette recherche<sup>3</sup>. Il considéra le principat dans ses origines romaines à travers le temps et dans des conditions politiques et sociales variées comme le fondement de la supériorité politique et religieuse, la base légitime de toute souveraineté quel que soit le titre porté par le détenteur du pouvoir. Il aborda cette question non pas d'après des textes théoriques, mais à partir de l'analyse des sources de la pratique (lettres, diplômes, chartes, notices, capitulaires...) et des sources narratives les plus proches des événements. Il considéra la souveraineté dans la manière dont les acteurs l'exprimèrent directement dans ces sources à travers un vocabulaire, des mots choisis, des expressions. D'où une série d'éclairages sur des moments charnières de l'histoire politique du haut Moyen Âge qu'il s'agisse de Clovis: »Clovis >Auguste<, vecteur des conceptions romano-chrétiennes<sup>4</sup>, des Mérovingiens, citons: »Quelques remarques sur la dignité de *princeps* à l'époque mérovingienne<sup>5</sup>, des Carolingiens, dont en dernier: »Le jeu du *principatus* et l'effectivité du

- 3 Olivier GUILLOT, Le concept d'autorité dans l'ordre politique français issu de l'an mil, dans: La notion d'autorité au Moyen Âge (1982), p. 127–140 (rééd. Arcana III, n° IV) – Arcana imperii (iv<sup>e</sup>–xi<sup>e</sup> siècle). Recueil d'articles, Olivier Guillot, 4 vol., Limoges 2003–2018 (Cahiers de l'Institut d'Anthropologie Juridique, 10, 23, 24 et 51). À l'initiative de ses amis de Limoges et particulièrement de Madame Jacqueline Hoareau, alors directrice des Presses universitaires de Limoges, ces quatre volumes rassemblent la quasi-totalité des articles du professeur Olivier Guillot.
- 4 Michel ROUCHE (dir.), Clovis. Histoire & mémoire. Actes du Colloque international d'histoire de Reims, vol. 1, Paris 1997, p. 705–737 (rééd. Arcana I, n° 5).
- 5 Jacqueline HOAREAU-DODINAU, Pascal TEXIER (dir.), Résolution des conflits. Jalons pour une anthropologie historique du droit, Limoges 2003 (Cahiers de l'Institut de l'Anthropologie Juridique, 7), p. 39–66 (rééd. Arcana I, n° 8).

titre de roi ou d'empereur aux premiers temps carolingiens<sup>6</sup> ou des premiers temps capétiens: «En quoi l'apparition de la dynastie capétienne semble-t-elle avoir entraîné la désuétude institutionnelle et politique de l'époque franque?»<sup>7</sup>. Il aborda aussi la question de l'accésion du roi Eudes en 888–889 et l'apparition des principautés à la fin du IX<sup>e</sup> siècle et au X<sup>e</sup> siècle: »Formes, fondements et limites de l'organisation politique en France au X<sup>e</sup> siècle«<sup>8</sup>. Sa curiosité intellectuelle le porta sans cesse à explorer différentes modalités de la souveraineté qu'il s'agisse: de la conception du pouvoir, citons: »Une *ordinatio* méconnue. Le Capitulaire de 823–825«<sup>9</sup>, du domaine judiciaire »La justice dans le royaume franc à l'époque mérovingienne«<sup>10</sup>; de l'élaboration des normes comme le bréviaire d'Alaric ou l'établissement des coutumes<sup>11</sup>. Il aborda aussi la question militaire, citons en dernier: »À propos de la seigneurie banale née en coutume au sein du royaume capétien; son apparition première et son impact en cas de guerre, et le rôle des rustres sur ces deux plans (XI<sup>e</sup>–débuts XII<sup>e</sup> siècles)«<sup>12</sup>. Il n'hésita pas à reprendre certains dossiers: le Précepte de Clotaire I<sup>er</sup>, les capitulaires de Coulaines (843) et de Quierzy (877).

*L'auctoritas* dans sa dimension religieuse attira aussi sa curiosité. Il considéra ainsi les rapports du prince avec l'épiscopat. Il s'intéressa à la sainteté politique: »Les saints des peuples et des nations dans l'Occident des VI<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècles. Un aperçu d'ensemble illustré par le cas des Francs en Gaule«<sup>13</sup>. Il fut constamment fasciné par la personnalité de saint Martin. Il eut à cœur d'écrire l'ouvrage déjà cité qu'il lui consacra. Un livre qui a pu en dérouter certains tant il manifestait une approche toute personnelle. De cette curiosité pour la vie de saint Martin, il tira des traits qui inspirèrent bien d'autres de ses terrains de recherche: l'érémitisme, l'épiscopat du monde franc, le cénotobitisme, certains aspects du règne de Louis le Pieux, la conversion des Normands et jusqu'aux mouvements réformateurs du XI<sup>e</sup> siècle. En un sens, ses travaux contribuent à une approche anthropologique (lui, il aurait dit: »sociologique«) de la société médiévale occidentale sans quitter le domaine juridique.

Nous gardons le souvenir d'un chercheur passionné, s'interrogeant toujours, partageant ses questions et ses découvertes. Il avait un enthousiasme communicatif. Confronté aux difficultés, aux souffrances, le découragement ne semblait pas l'atteindre. Il manifestait un optimisme qui paraissait à toute épreuve, habité d'une confiance liée à une foi catholique qu'il exprimait librement et qui fut aussi une autre dimension de sa personnalité et de sa vie.

GUY JAROUSSEAU

- 6 Jacqueline HOAREAU-DODINAU, Guillaume MÉTAIRIE, Pascal TEXIER (dir.), *Procéder. Pas d'action, pas de droit ou pas de droit, pas d'action?*, Limoges 2006 (*Cahiers de l'Institut de l'Anthropologie Juridique*, 13), p. 47–84 (rééd. Arcana IV, n° I).
- 7 Luc GUÉRAUD (dir.), *La désuétude, entre oubli et mort du droit?*, Limoges 2013 (*Cahiers de l'Institut de l'Anthropologie Juridique*, 36), p. 43–73 (rééd. Arcana IV, n° XVII).
- 8 Il secolo di ferro: mito e realtà del secolo X, vol. 1, Spolète 1991 (*Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 38), p. 57–124 (rééd. Arcana II, n° X).
- 9 Peter GODMAN, Roger COLLINS (dir.), *Charlemagne's Heir. New Perspectives on the Reign of Louis the Pious (814–840)*, Oxford 1990, p. 455–486 (rééd. Arcana I, n° 13).
- 10 La giustizia nell'alto medioevo (secoli V–VIII), Spolète 1995 (*Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 42), p. 653–736 (rééd. Arcana I, n° 2).
- 11 Arcana III.
- 12 Jacqueline HOAREAU-DODINAU (dir.), *Ruralités. Des terres, des dieux et des hommes. Hommage à Jean Tricard*, Limoges 2015 (*Cahiers de l'Institut de l'Anthropologie Juridique*, 41), p. 111–171 (rééd. Arcana IV, n° XX).
- 13 Santi e Demoni nell'alto medioevo occidentale (secoli V–XI), Spolète 1989 (*Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 36), p. 205–259 (rééd. Arcana I, n° 3).

